

Société : CLUB DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Votre question :

Question 1 :(page 9)

Quel est votre retour d'expérience sur le tarif ATRD4 et les conditions d'utilisation actuelles des réseaux de distribution de gaz naturel de GRDF, entrés en vigueur le 1er juillet 2012 ? Partagez-vous les analyses de la CRE sur le bilan du tarif ATRD4 ?

En réponse à la question 1, notre avis sur l'action de développement gaz de GRDF. L'action de GRDF en tant que promoteur de l'énergie gaz naturel au plan national, se traduit concrètement dans notre filière bâtiment par un soutien actif au développement des solutions gaz en relations avec les acteurs du marché des équipements thermiques, négoce professionnels et entreprise de génie climatique (actions de communication et d'informations filières) Autres actions remarquable, les réunions techniques et tables rondes animées par le CEGIBAT, telle que la réunion-débat du jeudi 17 septembre 2015 traitant de la performance énergétique des bâtiments de demain.

GRDF intervient également utilement dans plusieurs organisations professionnelles dans lesquelles je suis moi-même directement impliqué :

- o Le CAH, Club de l'amélioration de l'Habitat, vice-président : Structure associative publique/privés destinée à mesurer, comprendre et soutenir le marché de la rénovation du secteur résidentiel privé
- o La Fnas (fédération des négociants en appareil sanitaire et chauffage) vice-président en charge des activités thermique. Convention FNAS/GRDF de coopération en faveur des solutions gaz naturelles portées par la filière métiers négoce /installateurs-chauffagistes vers le marché consommateur
- o L'AFPAC, association française pour les pompes à chaleur, vice-président : Action partenariale en faveur des solutions PAC Hybrides et Pac à absorption
- o Le SYNASAV, Syndicat national des sociétés de service après-vente, action conjointes dans le cadre du club partenaires en faveur du développement des solutions de maintenance chaudières et actions de sécurité des installations.

Je confirme donc être tout à fait favorable à ce que GRDF poursuive son activité de développement gaz sur les marchés du résidentiel et du tertiaire.

Question 32 : (page 54)

Avez-vous toute autre remarque sur le prochain tarif ATRD5 de GRDF ?

En réponse à la question 32, notre avis sur l'effort d'accompagnement de la transition énergétique par GRDF, je confirme mon plein accord et mon soutien aux actions menées par GRDF en accompagnement de la transition énergétique se traduisant notamment et plus précisément :

Dans le bâtiment, en développant et en testant de nouvelles solutions pour l'évacuation des produits de combustion des chaudières et générateurs à haute performance énergétique en prévision d'une généralisation en 2018 en cohérence avec l'évolution de normes européennes (ERP) .

Dans l'industrie, en développant et en expérimentant de nouvelles technologies gaz à haute performance en cohérence et dans la continuité des soutiens déjà apportés par GRDF à la filière gaz sur les marchés résidentiel et tertiaire.